

## Save the date

### Séminaire européen

#### La liberté d'expression des magistrats et ses récentes évolutions sur les réseaux sociaux

---

« JUST FREE – Justice et Liberté d'expression »

12-13 Mai, 2022

EN PRESENCE, A BRUXELLES, dans les locaux de l'IGO-IFJ

Du 12 au 13 mai 2022, l'Ecole Nationale de la Magistrature organise un séminaire portant sur « **la liberté d'expression des magistrats et ses récentes évolutions sur les réseaux sociaux** » en partenariat avec les instituts de formation judiciaires belge (IGO-IFJ), espagnol (CGPJ-EJ), italien (SSM) et polonais (KSSIP) ainsi que l'EFB Paris, sur financement de l'Union européenne.

La liberté d'expression, pierre angulaire de toute démocratie, bénéficie aux magistrats, comme à tout citoyen, mais s'exerce dans des limites tenant à leurs missions singulières. Un équilibre doit être trouvé entre cette liberté et la nécessité de protéger l'autorité et l'impartialité de la justice, ou encore le secret des investigations et la présomption d'innocence.

La Cour européenne des droits de l'homme a rappelé, dans sa décision [Baka contre Hongrie](#) (Requête n°20261/12, paragraphe 162 à 167) les principes généraux qu'elle applique en la matière.

L'avènement des réseaux sociaux est venu élargir exponentiellement le champ et la publicité de propos tenus, par des magistrats, en leur qualité ou non, et sur des sujets parfois sans lien avec leurs missions.

Comment se définit aujourd'hui la liberté d'expression des magistrats au sein de l'espace européen ? Quels équilibres se dessinent à la suite des bouleversements apportés par les réseaux sociaux ? Quels conseils pratiques donner aux juges et procureurs confrontés à ces questions ?

Ce troisième et dernier séminaire du projet Justfree a pour ambition d'apporter des clefs de réponses à ces questions et d'être un forum d'échange sur ces sujets.

\*\*\*\*

**Objectifs de la formation :** Ce séminaire permettra aux participants d'appréhender la liberté d'expression des magistrats sous le prisme notamment de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, et de comparer les pratiques et législations de différents pays européens.

**Format :** Ce séminaire alternera entre sessions théoriques et ateliers en laissant une très large place aux échanges pratiques.

Les participants auront accès à **une application**, qui leur permettra d'échanger sur un forum, de consulter de la documentation, de tester leurs connaissances en répondant à des quiz ou encore d'accéder au programme de la formation.

\*\*\*\*

## Informations pratiques

Date : 12-13 mai 2022 (de 9h à 17h30)

Lieu : En présence, dans les murs de l'IGO-IFJ, à Bruxelles

Langue : anglais ou français (interprétariat simultané)

Participants : environ 60 juges et procureurs, 15 avocats de l'Union européenne

## Programme

12 Mai 2022

---

- La liberté d'expression des magistrats et la Convention européenne des droits de l'homme
- La liberté d'expression des magistrats et le droit de l'Union européenne : le cas des juges et avocats généraux de la Cour de justice de l'Union européenne et du tribunal
- Cas pratique en petits groupes : la liberté d'expression des magistrats en lien direct avec leur activité professionnelle

13 Mai 2022

---

- Cas pratique en petits groupes : la liberté d'expression des magistrats en lien non direct avec leur activité professionnelle
- Comment réagir en cas de contentieux ?
- Quel rôle pour la liberté d'expression des magistrats au sein de l'Union européenne ?

\*\*\*\*

## Partenaires du projet :

- Ecole Nationale de la magistrature (France)
- École de formation professionnelle des barreaux de la cour d'appel de Paris (EFB)
- Institut de Formation Judiciaire (Belgique)
- Ecole de formation des juges (Espagne)
- Ecole Supérieure de la Magistrature (Italie)
- Ecole nationale de la juridiction et du parquet (Pologne)
- Conseil de l'Europe
- Réseau Européen de formation judiciaire.

\*\*\*\*

## ENM Equipe Projet

Directrice du projet: Florence GILBERT, magistrate, Département International, ENM

[Florence.gilbert@justice.fr](mailto:Florence.gilbert@justice.fr) , +33 (0)1 44 41 88 30

Coordonnateur du projet : Feras HAMWY, chargé de coopération internationale, Département international, ENM

[Feras.hamwy@justice.fr](mailto:Feras.hamwy@justice.fr), (+33)1 44 41 99 70